



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2016

Français  
Original: anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Deuxième session  
Le Caire, 17-19 mai 2016

### **L'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable: une mise en œuvre intégrée**

#### **I. Introduction**

1. L'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont tous deux des programmes vastes et exhaustifs. Ensemble, ils sont censés relever un éventail de défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels l'Afrique est confrontée. L'Agenda 2063 sera mis en œuvre au moyen de plans décennaux successifs. Le premier Plan décennal de mise en œuvre, conçu pour la période 2014-2023, vise à faciliter la mise en œuvre des deux programmes à tous les niveaux. Cependant, la réussite des deux programmes dépend de leur intégration à l'échelon national et de la cohérence des mécanismes de planification et de rapport, étayés par des statistiques robustes.

#### **II. Une approche intégrée**

2. Afin de réaliser les aspirations, les buts et les objectifs des deux programmes, les pays se doivent d'adopter des plans nationaux efficaces et des modalités de mise en œuvre qui tiennent compte des deux programmes. Un exercice de cartographie mené par la Commission de l'Union africaine a permis de fournir des éléments de preuve de l'alignement entre les deux programmes, en indiquant un niveau élevé de convergence entre les buts et les objectifs du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, la mise en œuvre intégrée et cohérente des deux programmes dans les systèmes de planification nationaux a été reconnue comme étant l'un des principaux défis opérationnels.

3. La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres partenaires, ont mis au point un cadre de résultats intégrés qui capture les buts et les objectifs des deux programmes. Ce cadre, qui est essentiellement un composé des deux programmes, est une ressource unique pour guider les pays dans l'intégration efficace des deux programmes dans les cadres stratégiques nationaux. La planification et la mise en œuvre intégrées restent un défi qu'il faudra relever par le renforcement des capacités aux niveaux national et local.

4. Pour intégrer avec succès la mise en œuvre des deux programmes, un certain nombre d'aspects doivent être pris en compte, tels que les réalités, les capacités, les priorités et les niveaux de développement différents à l'échelon national, ainsi que l'inclusion, la participation élargie des parties prenantes et les moyens et les modalités de financement.

5. En effet, l'inclusion et la grande participation multipartite sont indispensables à la mise en œuvre effective des deux programmes, comme il l'a été souligné à la session de 2015 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. À cet égard, les gouvernements locaux intervenant en première ligne du développement, le parlement, le secteur privé et la société civile ont un rôle prépondérant à jouer dans le ciblage et l'appropriation de la mise en œuvre des programmes.

6. Les expériences des pays africains qui font office de pionniers dans l'intégration des cadres de développement mondiaux et continentaux dans les plans nationaux de développement font ressortir la nécessité d'organiser des consultations avec un large éventail de parties prenantes, de faire participer activement les institutions infranationales, et de renforcer les politiques renforcées et les capacités statistiques.

7. C'est dans le but de promouvoir l'action multipartite et une meilleure intégration du développement durable dans les cadres de développement nationaux que la Réunion régionale d'application de l'Afrique pour les processus de suivi de la Conférence Rio +20 a recommandé la création ou le renforcement des organes nationaux de coordination sur le développement durable. Conformément à cette recommandation, la première session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue en 2015, a appelé les pays africains à mettre en place des organes nationaux de coordination pour le développement durable afin d'assurer une planification et une prise de décision cohérentes et intégrées au niveau national, des liens efficaces, et l'intégration des trois dimensions du développement durable. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, qui sont tous deux de nature inclusive et ne laissent personne pour compte, rehausse davantage la nécessité de renforcer ces organismes et d'adopter des approches inclusives, multipartites, intégrées et coordonnées pour leur mise en œuvre.

8. Pour assurer la prise en charge à tous les échelons, l'appropriation des deux programmes est nécessaire. À cette fin, il importe de les vulgariser à travers des campagnes de sensibilisation, l'éducation et la communication, notamment en les traduisant dans les langues locales. La communication du niveau élevé de convergence entre les deux programmes permettra de réduire la charge imposée aux États membres pour les mettre en œuvre, et d'éliminer le problème de la concurrence dans l'affectation des ressources.

9. Une stratégie globale de mobilisation des ressources tirée par des investissements supplémentaires dans des domaines d'intervention devra être mise en place pour répondre aux besoins de financement pour la mise en œuvre des programmes. Cette stratégie servira de base à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de financement aux niveaux national, sous-régional et continental.

10. En outre, le développement du capital humain est un élément essentiel à la mise en œuvre réussie des deux programmes, qui visent à garantir la transformation structurelle du continent. Un meilleur système d'éducation constituera la clef de cette transformation. La réussite de la mise en œuvre

intégrée des deux programmes exige également la mise en place de cadres et de mécanismes institutionnels pour évaluer la performance, ajuster les objectifs et surmonter les obstacles potentiels.

### **III. Moyens de mise en œuvre**

11. La réalisation, dans les délais prescrits, des moyens de mise en œuvre adéquats, notamment le financement, la technologie et le développement des capacités, est essentielle pour la mise en œuvre efficiente et efficace des programmes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qualifie la mobilisation des ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement à des conditions favorables comme des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Le Programme 2030 réaffirme également l'importance de soutenir l'Agenda 2063.

#### **A. Financement**

12. La mise en œuvre de la plupart des buts et objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 exigera des ressources financières considérables au fil du temps. Ces exigences ont été soulignées par les chefs d'État et de gouvernement dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ces derniers ont particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer l'engagement politique pour relever le défi du financement, en créant une plate-forme pour coordonner les investissements dans les infrastructures, intensifier la coopération internationale en matière fiscale, réduire la marée des flux financiers illicites et renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures.

13. En effet, des sources de financement fiables seront nécessaires pour coordonner et suivre les activités et les plans d'action clés tels que le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

14. La durabilité du financement désigne à la fois la durabilité institutionnelle - qui dépend du type d'entité juridique qui est mise en place pour veiller à ce que les engagements politiques pris soient maintenus - et la viabilité financière. La réalisation des objectifs à long terme des programmes exige des sources de financement stables, comme les ressources intérieures. La participation active des agents du secteur privé tels que les chambres de commerce et les associations de fabricants, les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises manufacturières nationales et multinationales, est aussi nécessaire.

15. Le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour la période 2013-2023 a examiné un certain nombre d'instruments financiers, dont les investissements publics et les allocations budgétaires, la capitalisation accrue, le fonds d'investissement privé et le capital-risque, l'investissement direct étranger, les partenariats public-privé, le financement de la diaspora par des obligations, les fonds communs de placement ou la participation directe à des projets, le financement commercial et le Fonds Afrique 50.

16. La mobilisation des ressources intérieures jouera un rôle important pour atteindre les niveaux de financement ambitieux nécessaires à la mise en œuvre des deux programmes. Selon le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources devrait contribuer à au moins 75 à 90 % du financement de l'Agenda 2063 en moyenne par pays. Cela pourrait se faire par une mobilisation accrue des ressources budgétaires, la maximisation

des rentes provenant des ressources naturelles, la mise à profit des épargnes institutionnelles africaines, une meilleure mobilisation de l'épargne des particuliers grâce à l'inclusion financière, la lutte contre les flux financiers illicites, et la réduction de l'inefficacité, du gaspillage et des fuites financières liées à la corruption.

17. À la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, des affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, les participants ont précisé que la mobilisation des ressources intérieures devrait constituer la principale stratégie pour financer le développement de l'Afrique de manière durable, mais ont noté que les partenaires de développement internationaux devraient honorer leurs engagements pris en matière d'aide publique au développement. Cette position est conforme au Programme 2030, qui indique que le financement public international joue un rôle important en appuyant les pays dans leurs efforts pour mobiliser des ressources publiques au niveau national, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables dont les ressources intérieures sont limitées. En outre, il est important que les ressources nationales et internationales, tant publiques que privées, soient affectées et distribuées de manière efficace et effective pour réaliser l'impact requis.

18. Des mécanismes de financement innovants pourraient aussi être étudiés, tels que les fonds de concours des bénéficiaires aux projets, la mobilisation des communautés de la diaspora pour les possibilités de transfert des connaissances et de la technologie, et les contributions financières par la vente d'obligations. Il y a aussi des leçons à tirer de l'expérience des autres pays en matière d'instruments de financement innovants, tels que l'utilisation des obligations souveraines à long terme au Brésil, au Chili et en Malaisie pour lever des capitaux pour les projets d'infrastructure à grande échelle.

19. Par ailleurs, il faut tenir compte du financement par le biais de prélèvements sur les entreprises africaines du secteur privé et d'autres sources de financement identifiées dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine. Une stratégie de partenariat africaine efficace garantira une mise en œuvre optimale des deux programmes grâce au nombre croissant de partenariats à travers lesquels les pays africains reçoivent un appui financier et technique.

## **B. La technologie**

20. La science, la technologie et l'innovation sont les principaux moteurs de la croissance économique et du développement durable des pays et des régions. Comme l'illustrent les propos de Robert Solow qui, en 1957, a fait observer qu'entre 1909 et 1949, 87,5 % de la croissance économique aux États-Unis d'Amérique pouvait être attribuée aux applications de la science et de la technologie, alors que le capital seul, sans la technologie, ne représentait que 12,5 %.

21. L'importance de la technologie pour le développement et la croissance économiques a été reconnue dans les deux programmes. En fait, le neuvième objectif de développement durable, « Construire une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation », signifie que, sans la technologie et l'innovation, l'industrialisation ne se produira pas, et que sans l'industrialisation, le développement n'aura pas lieu.

22. Selon la position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015, l'accélération du développement des infrastructures de l'Afrique a un rôle central à jouer dans l'établissement de liens entre les peuples, les pays et les économies d'Afrique, et comme moteur du développement social, culturel et économique sur le continent. La technologie et l'innovation sont identifiées comme étant les principaux moyens pour réaliser le programme de transformation de l'Afrique et bénéficient, à ce titre, d'une priorité particulière dans le contexte de l'Afrique. En outre, la position commune africaine réitère la nécessité d'établir un mécanisme mondial de facilitation de la technologie en vue d'accélérer le transfert et la diffusion de la technologie à l'échelle mondiale, à la hauteur du défi du développement durable.

23. De nombreux pays africains ont exprimé leur intérêt à mettre en place des zones de développement industriel et des parcs d'innovation. Cependant, ils devraient aussi mettre en place des stratégies nationales de recherche, de développement et d'innovation, avec des pôles bien définis qui soient liés aux buts et aux objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Il convient, par ailleurs, de poursuivre le développement de l'éducation de base et des compétences nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies. À cet égard, des fonds pour la recherche, le développement et l'innovation pourraient être mis en place pour soutenir les interventions stratégiques, dans lesquelles les universitaires pourraient jouer un rôle clé dans le développement des connaissances et de l'expertise dans le domaine de la science, la technologie et l'innovation. Il est également essentiel d'établir des centres d'excellence dynamiques se rapportant à la science, la technologie et l'innovation, ainsi que des centres de transfert de technologie et de développement des entreprises dans des pôles d'activités économiques stratégiques.

24. Les pays africains sont des acquéreurs de technologies dans de nombreux domaines, faisant de la coopération internationale un facteur essentiel. Cependant, les débats internationaux portant sur le transfert de technologie ont souffert d'un manque de cohérence dans les positions politiques. La mise en œuvre d'un mécanisme de facilitation de la technologie a été débattue dans le cadre des efforts continus déployés pour définir et accélérer l'opérationnalisation des deux programmes. Un tel mécanisme devra se pencher sur les catalyseurs du transfert de l'innovation et de la technologie, tels que les cadres juridiques et réglementaires, les systèmes de passation des marchés publics, les instruments financiers et les partenariats public-privé ; et soutenir l'innovation, la science et la technologie. En outre, il conviendra de sensibiliser les parties prenantes à un tel mécanisme, notamment le secteur privé, les banques et les partenaires de développement nationaux et internationaux, en vue de mobiliser leur appui.

25. Les gouvernements devraient élaborer des incitations politiques visant à promouvoir des partenariats public-privé et la collaboration dans la recherche et le développement de technologies appropriées et propres pour le développement. Cela devrait comprendre la création d'une infrastructure de recherche et de développement et d'un environnement favorable afin de promouvoir des activités de recherche et de développement, l'innovation et la création de technologies autochtones, et l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne.

### **C. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles**

26. Le développement du capital humain est un facteur essentiel pour la mise en œuvre réussie des deux programmes. Il faudra renforcer les capacités afin de garantir les compétences techniques, les institutions, les systèmes et les

processus requis à tous les niveaux en vue d'élaborer, d'orienter et d'exécuter des politiques, des plans et des processus efficaces pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen des deux programmes. Le premier Plan décennal de mise en œuvre reconnaît que la pleine réalisation de l'Agenda 2063 nécessite le développement de capacités considérables dans certains secteurs et à divers niveaux, notamment au niveau individuel et institutionnel, ainsi qu'un environnement politique, juridique et réglementaire habilitant. L'Objectif 17.9 des objectifs de développement durable vise à « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».

27. À cet égard, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui coordonnent l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies et la Banque africaine de développement à l'Union africaine et à son programme NEPAD, se tiennent prêts à renforcer leur rôle s'il est correctement réaligné pour répondre à l'appui qu'exige la mise en œuvre des deux programmes. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a déjà commencé à étudier la façon dont la Commission de l'Union africaine et les organismes des Nations Unies pourraient mieux assurer le développement des capacités et d'autres formes d'appui à la mise en œuvre des deux programmes. Des recommandations à cet effet ont été adoptées à la dix-septième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, tenue les 2 et 3 avril 2016 sur le thème : « Partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable ».

28. Certains pays ont déjà mis en place des stratégies pour le développement durable intégré, mais ils ont besoin d'un appui supplémentaire au niveau des services techniques et du renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en œuvre intégrée des deux programmes. Cela nécessite des stratégies de développement du capital humain et de l'innovation (recherche et développement et transfert de technologie) qui répondent aux besoins du continent.

29. L'accent doit être mis sur le développement des capacités et le renforcement organisationnel du capital humain en vue de créer des possibilités d'ajout de valeur au profit du continent. Le recrutement d'exécutants hautement qualifiés dans le domaine de l'ingénierie, de la science, des soins de santé et de l'éducation est crucial pour la réalisation des deux programmes. En outre, il conviendrait de se pencher sérieusement sur l'importance de la coordination intergouvernementale en créant un nouveau forum ou un cadre institutionnel visant à coordonner les activités relatives à la conformité dans diverses institutions gouvernementales et structures administratives, dont les administrations décentralisées. L'alignement et la mise en œuvre efficaces des programmes pourraient être affectés par des problèmes de gouvernance comme la corruption, le manque de capacités institutionnelles et humaines dans la gestion, la mobilisation et la coordination, l'absorption de l'aide, les contraintes financières, la faiblesse des systèmes de planification et la gestion inefficace du développement.

30. L'économie du savoir a le potentiel de stimuler l'innovation, créer de nouveaux emplois, générer des revenus et promouvoir une croissance inclusive pour le développement durable. Elle pourrait également créer des conditions propices à l'émergence et au développement d'une masse critique d'expertise, renforcer les capacités scientifiques et technologiques des instituts de recherche et d'innovation nationaux, et développer la culture scientifique des citoyens pour

créer des conditions durables pour le développement industriel. Les pays doivent promouvoir des partenariats industrie-éducation et y impliquer les acteurs du secteur privé pour s'assurer que le développement des compétences réponde aux besoins de l'économie fondée sur la connaissance et l'innovation, qui est en constante évolution.

31. S'agissant de la collecte et du suivi des données, il est de la plus haute importance d'améliorer les statistiques. Les gouvernements africains, en collaboration avec des partenaires, devraient entreprendre des activités impliquant diverses parties prenantes en vue de renforcer les capacités dans la mise au point d'indicateurs de base pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des deux programmes.

32. Une bonne mise en œuvre réclame l'élaboration de stratégies efficaces pour assurer la coordination des politiques publiques par le biais de plans nationaux, d'un meilleur suivi de ces politiques au moyen d'un mécanisme institutionnel qui fonctionne bien, et d'une évaluation indépendante des politiques publiques. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles, notamment les capacités statistiques et le suivi et d'évaluation. Les pays pourraient utiliser les cadres existants tels que le cadre global de la Banque mondiale pour l'application des objectifs de développement durable au niveau des pays. Cela implique quatre étapes : une analyse comparative du niveau actuel de progrès pour chaque objectif, par rapport à d'autres pays ; une prévision des résultats habituels des pays d'ici 2030 pour chaque objectif ; une évaluation des politiques actuellement en place et se rapportant à chaque objectif, en abordant toute possibilité de les améliorer ; et des débats sur les moyens d'augmenter les dépenses et le financement liés à chaque domaine prioritaire.

#### **D. Accélérer la mise en œuvre**

33. La mise en œuvre effective des deux programmes repose sur le renforcement des cadres habilitants et la création de conditions favorables. C'est pour cette raison que le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 identifie 12 projets et programmes prioritaires. L'exécution et l'impact immédiats de ces domaines d'investissement prioritaires visent à donner un sérieux coup de pouce et propulser la croissance et la transformation. Ces initiatives devraient également mobiliser et soutenir l'engagement des Africains à la cause de l'Agenda 2063. Un examen attentif de ces projets à exécution rapide permet de reconnaître une correspondance étroite avec le catalyseur nécessaire pour assurer une mise en œuvre, un suivi et un examen efficaces du Programme 2030. Citons, parmi d'autres exemples, la mise en place de la zone de libre-échange continentale d'ici à 2017, l'objectif de faire taire les armes à feu d'ici à 2020, l'introduction d'un passeport africain et de la libre circulation des personnes, la formulation d'une stratégie des produits de base, et le forum annuel des parties prenantes. Certains d'entre eux, tels que le projet de barrage Grand Inga et l'université virtuelle africaine, sont directement liés aux objectifs de développement durable sur le plan de l'énergie et de l'éducation. La mise en œuvre de ces initiatives à exécution rapide de façon synergique et au travers d'approches unifiées pourrait servir de base et fournir l'élan nécessaire pour atteindre les buts et les objectifs des deux programmes.

## **IV. Conclusion**

34. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 ont en commun deux dénominateurs importants. Le premier dénominateur est le développement durable et la transformation. Le second est leur ambition de permettre à tous les êtres humains de réaliser leur plein potentiel, de veiller au respect de leur dignité et leur égalité, et de vivre dans un environnement sain. Les deux programmes ont tenu compte d'un grand nombre des aspirations et des préoccupations de l'Afrique, comme en témoigne la position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015. Il est donc essentiel que tous les pays africains mettent en œuvre ces deux programmes d'une manière cohérente et intégrée, c'est-à-dire en donnant la priorité au financement, au renforcement des capacités et à la technologie, pour réaliser efficacement leurs objectifs et cibles.